

Ouverture de droits santé

pour les femmes
enceintes

*Document destiné aux
professionnel-le-s et partenaires*

L'Equipe d'Accès aux Droits intervient dans les centres de PMI auprès des femmes enceintes usagères de la PMI pour ouvrir leurs droits à la sécurité sociale. L'Equipe d'Accès aux Droits a été créée en janvier 2021 dans le cadre du Projet de Santé Publique de la PMI.

Elle intervient sur tout le Département de la Seine-Saint-Denis, en binôme, sur les 4 établissements publics territoriaux (EPT) du territoire.



Grâce à un partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Saint-Denis, l'équipe assure l'ouverture des droits des femmes enceintes et aussi le rattachement des enfants.

Les missions de l'équipe ouverture de droits en santé :



1. Identifier grâce à l'orientation des professionnels de PMI, les femmes enceintes sans droits ouverts ou partiellement, pour une prise en charge rapide en vue d'un 1^{er} rendez-vous.
2. Aider les femmes enceintes dans la constitution de dossiers de :
 - AME, Aide Médicale d'Etat,
 - Droits de base ou dits PUMA, Protection Universelle Maladie,
 - CSS, Complémentaire Santé Solidaire (ancienne CMUC/ACS).Et aussi, le rattachement des enfants.
3. Informer les usagères de leurs droits en santé et les accompagner vers l'autonomie dans les démarches qu'elles ont à entreprendre.

4. Orienter les usagères vers les autres organismes ou partenaires, selon les besoins.
5. Être leurs interlocuteur·rice·s direct·e·s dès le premier rendez-vous et durant tout le suivi du dossier.
6. Promouvoir les services en santé : ameli.fr et le bilan de santé gratuit.
7. Inciter les usagères à fréquenter la PMI pour le suivi de leur grossesse et le suivi de la santé de leur(s) enfant(s) jusqu'à 6 ans.

**Responsable Equipe d'Accès aux Droits
Santé des femmes enceintes en PMI :**

93 rue Carnot - 93000 BOBIGNY - Immeuble Picasso
01 43 93 11 15 - 06 24 08 68 49
equipedroitsantepmi@seinesaintdenis.fr